

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 26/06/2018	Dossier complet le : 26/06/2018	N° d'enregistrement : 2018.KRP.1356
1. Intitulé du projet		
Requalification de la route de Romans et de ses abords sur la commune de Valence		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom DARAGON	Prénom NICOLAS	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	VILLE DE VALENCE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme GREGOIRE Nathanaël Responsable de Service - Service Commun Voirie Signalisation - Valence Romans Agglo -	
RCS / SIRET	212160362500014	Forme juridique Commune
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
6° Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale	Projet de requalification de la route de Romans : création d'une voie de bus en site propre sur un linéaire de 855 m, reprise des voies cycles et piétonnes, et des carrefours à feu sur les deux voies de circulation.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le projet de requalification de la route de Romans comprend la création sur les deux voies de circulation de : <ul style="list-style-type: none"> - trottoirs piétons, - carrefours à feu, - voies en site propre pour bus, - pistes cyclables. Le projet comprend également la suppression du passage inférieur situé au niveau de l'échangeur. Le secteur sera remblayé.		

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de :

- rendre l'avenue et les quartiers avoisinants accessibles, en simplifiant les carrefours et en mutualisant les entrées/sorties ;
- sécuriser les espaces publics;
- développer l'intermodalité, conforter et améliorer le réseau de transport collectif (BHNS), développer le schéma cycles piétons;
- lier aménagement urbain et gestion de l'eau, en proposant une gestion des eaux pluviales des espaces publics intégrée aux aménagements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consiste à :

- réaliser les travaux préparatoires, à savoir : abattages des arbres, démolition des structures de revêtements abandonnées et des réseaux existants gênant la réalisation des travaux,
- terrasser : déblais et remblais,
- mettre en place des systèmes de gestion des eaux pluviales (tranchées drainantes et ouvrages associés),
- mettre en place des réseaux secs (éclairage, vidéosurveillance, ...),
- mettre en place des revêtements et bordures,
- mettre en place les clôtures, et réaliser un mur de soutènement (le long du stade Pompidou),
- mettre en place du mobilier, de la signalisation et des plantations végétales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation consiste :

- au développement des transports en commun (voies spécifiques pour les bus),
- à la gestion des eaux pluviales sur la zone d'étude,
- à l'amélioration de l'accessibilité à l'avenue de Romans et aux quartiers environnants (possibilité d'emprunter l'avenue de Romans par les cycles et les piétons).

Le trafic prévu sur l'avenue de Romans après requalification sera très légèrement augmenté (en moyenne : 28 000 véhicules par jour contre 25 000 véhicules par jour actuellement).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève de la procédure de Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 en application des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	4.6 ha
Longueur de requalification des voies sur l'avenue de Romans	855 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de Romans
26 000 VALENCE

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 94' 02" 265 Lat. 4° 9' 58" 15

Point d'arrivée :

Long. 44° 24' 60" 36 Lat. 4° 2' 26" 82

Communes traversées :

Valence

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valence est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) prescrit par arrêté préfectoral n°2012016-0003 du 16 janvier 2012 et mis en place en janvier 2016. Les zones à risque ne concernent pas le secteur du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est le Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg, située à 4.7 km à l'Ouest du projet, sur la rive gauche du Rhône.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation les volumes des eaux souterraines sur la zone seront augmentés par les infiltrations d'eaux pluviales via des systèmes de tranchées drainantes . Les eaux pluviales seront susceptibles d'atteindre les masses d'eaux souterraines (sans risque de pollution par la pose de géotextile autour des drains et des massifs filtrants). Le volume total des tranchées d'infiltration est de 1175 m ³ , ce qui est très faible au regard des dimensions de l'aquifère présent sur la zone.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remblaiement de l'échangeur qui mène actuellement au centre commercial par un passage sous la voie de circulation nécessitera d'apporter 6500 m ³ de remblais sur la zone.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La requalification de la route de Romans prévoit une légère augmentation du trafic : le Trafic Moyen Journalier Annuel (T) est de 25 000 véhicules/jour actuellement, il est estimé à 28 000 véhicules / jour une fois les aménagements réalisés.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est source de bruit en phase chantier. En phase d'exploitation , le bruit généré par le trafic sera le même que celui déjà présent.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des infiltrations d'eaux pluviales dans le sous-sol. Les tranchées d'infiltrations (massif filtrant) et le sol en place permettront de limiter les risques de pollutions du sous-sol. Sur la zone du projet, l'aquifère est située à 19.26 m sous le niveau du terrain naturel. Le risque de contamination de l'aquifère est négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour la gestion quantitative des eaux pluviales, des tranchées drainantes d'infiltration seront créées le long des voies de circulation.

Pour la gestion qualitative de ces eaux pluviales, les massifs filtrants, la mise en place de géotextile autour des drains et des massifs filtrants, et les systèmes de décantation intégrés aux dispositifs de collecte permettront de réduire le risque de pollution du sous-sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est à noter que ce projet n'a pas d'impact sur le milieu naturel (non concerné par des zonages type Natura 2000, zone humide, site classé). Les voies de circulation sur l'avenue de Romans sont déjà existantes. Aussi, le projet n'engendre pas d'augmentation significative de l'imperméabilisation des sols. Le projet prévoit également une gestion des eaux pluviales, quasi-inexistante actuellement.

Au regard de ces éléments, une évaluation environnementale de ce projet ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

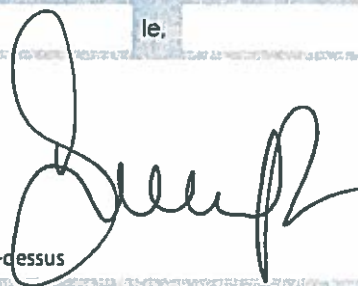
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à VALENCE

le,

Signature

M. Nicolas DARAGON
MAIRE DE VALENCE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

13

14

15

16



Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

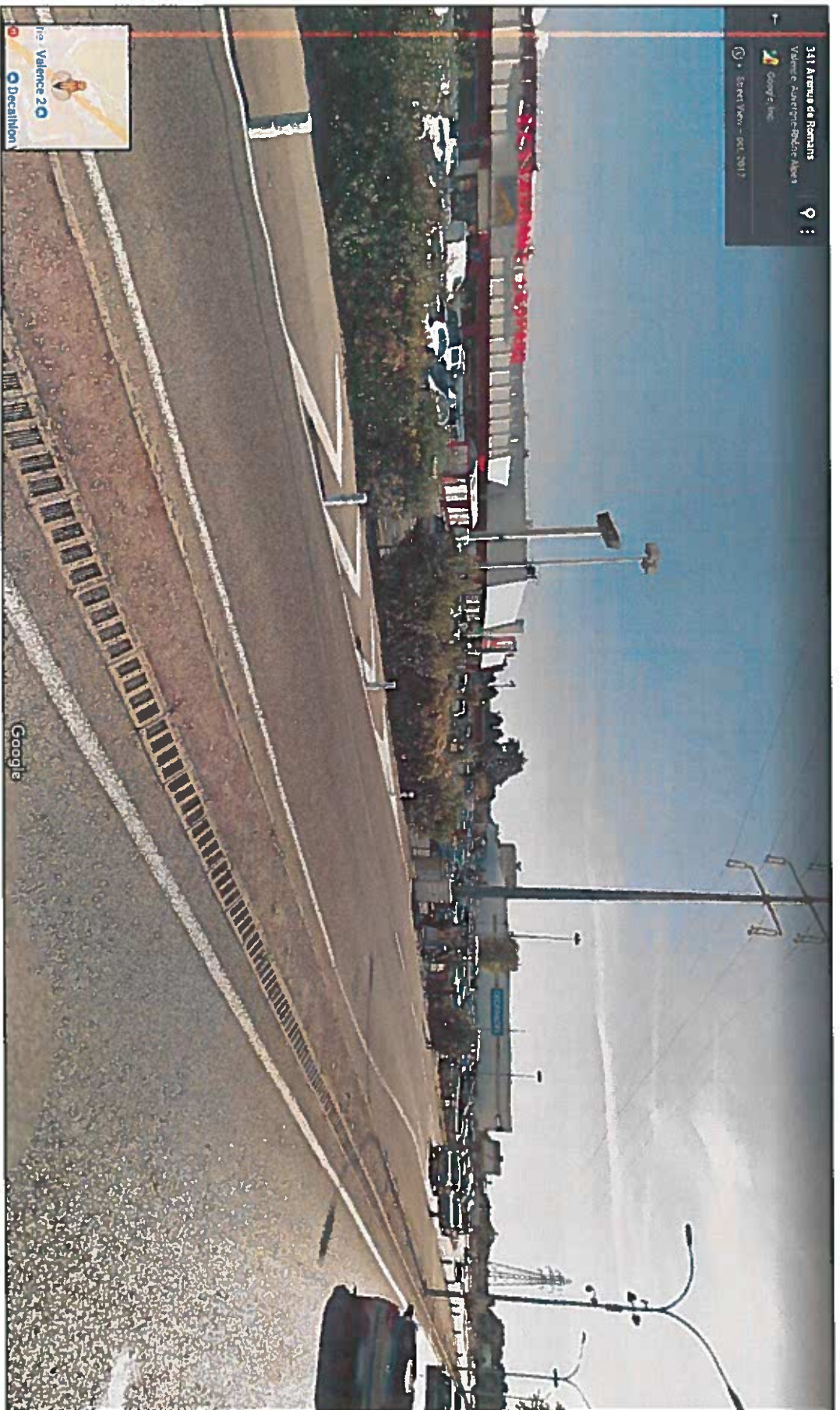
Personne physique			
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél			Fax
Courriel			
Personne morale			
Adresse du siège social			
Numéro	Extensio n	Nom de la voie	Place de la Liberté
BP 2119			
Code postal	2 6 0 2 1	Localité	VALENCE
		Pays	FRANCE
Tél	33475792000	Fax	
Courriel	nathanael.gregoire@valenceromansagglo.fr		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	GREGOIRE	Prénom	Nathanaël
Qualité	Responsable de Service - Service Commun Voirie Signalisation - Valence Romans Agglo -		
Tél	33475637612	Fax	
Courriel	nathanael.gregoire@valenceromansagglo.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

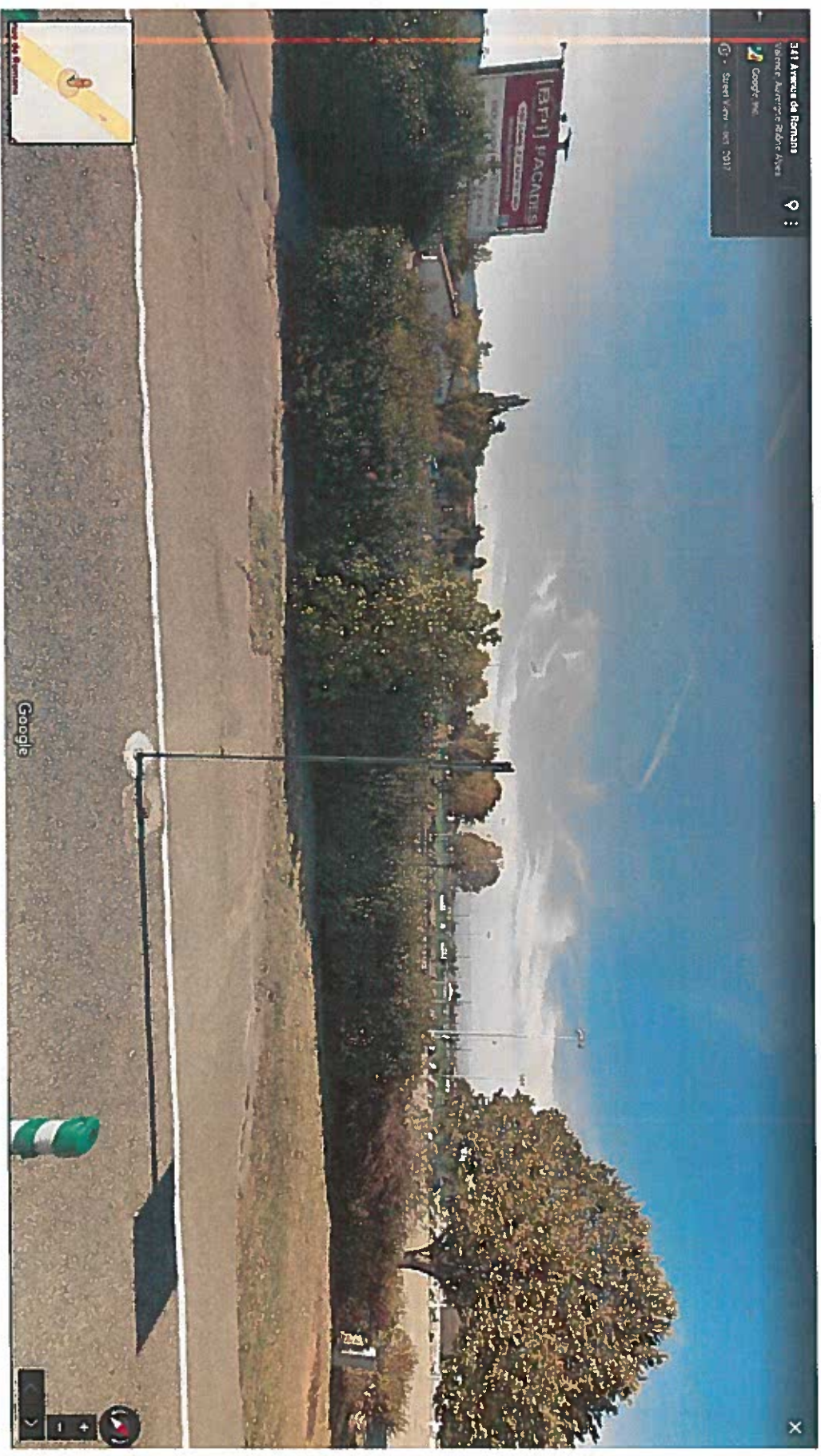
Co-maîtrise d'ouvrage

Valence Romans Agglo
50 rue Denis Papin
26000 VALENCE
Tel: 33475813030

Contact : nathanael.gregoire@valenceromansagglo.fr - 04 75 63 76 12 - 06 63 91 55 12



Photographie depuis l'avenue de Romans à Valence – côté centre commercial – Date de prise de vue : 21/05/2017



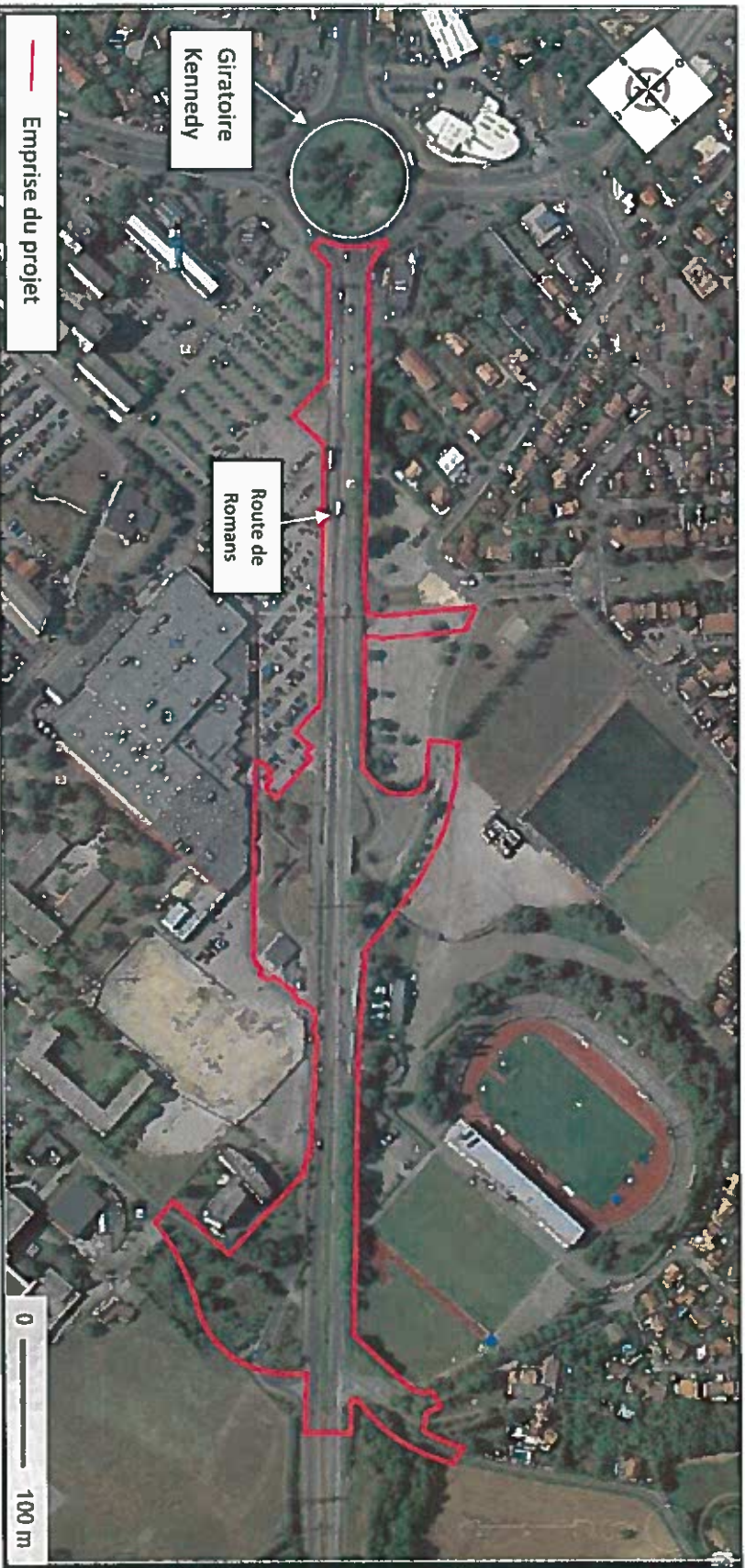
Photographie depuis l'avenue de Romans à Valence – Côté quartier de la Chamberrière – Date de prise de vue : 21/05/2017



Localisation des photographies ci-dessus



Emplacement du projet sur la commune de Valence - Date des prises de vue : 21/05/2017



Présentation de l'emprise du projet de réaménagement de la route de Romans



Photo aérienne aux abords du projet - Date des prises de vue : 21/05/2017 - Echelle : 1 : 5000

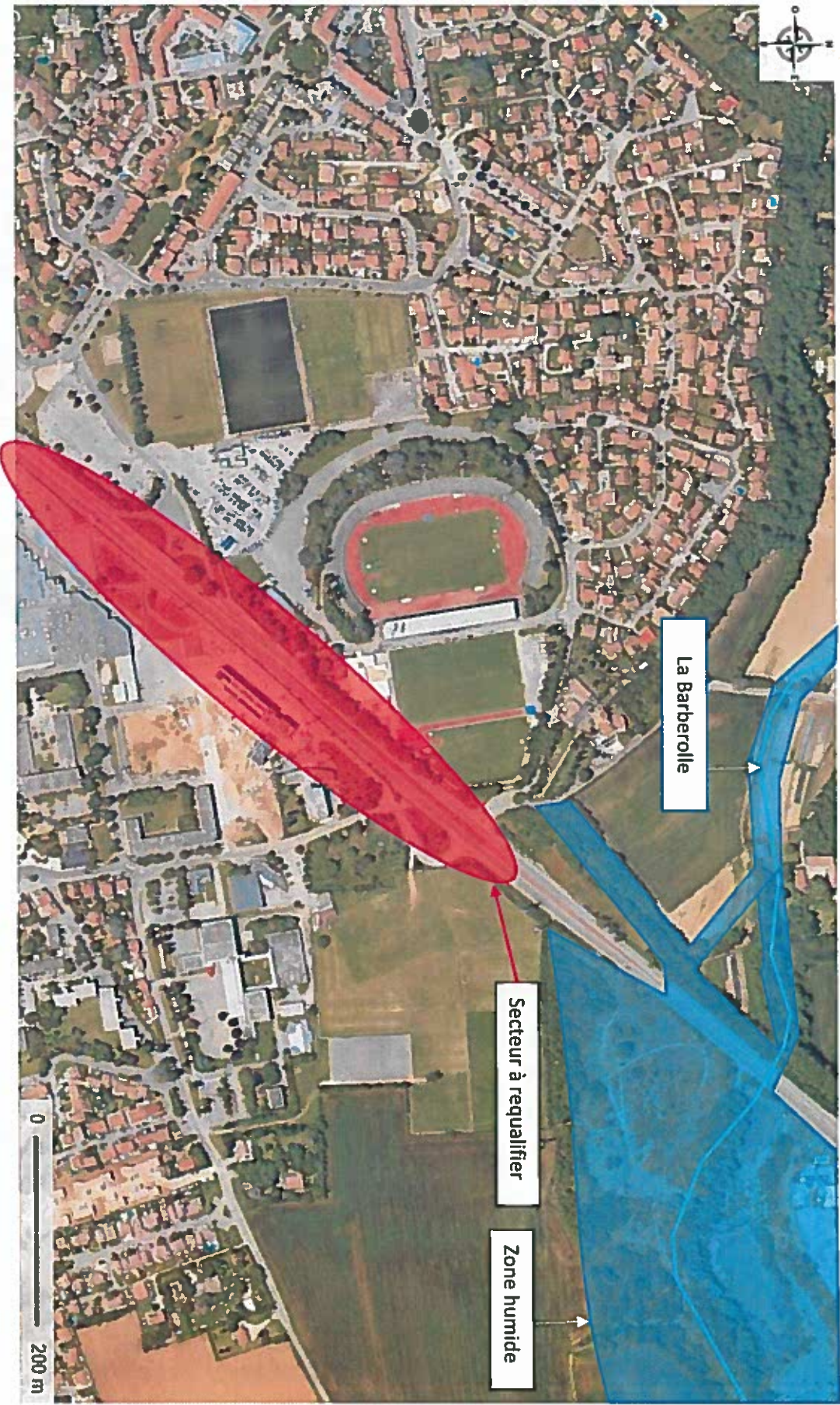


Photo aérienne aux abords du projet - Date des prises de vue : 21/05/2017 - Echelle : 1 : 5000